

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Présents : Aline ABADIE, Jean-François COMBESCOT, Marie-José COURREGES, Sophie DASTE, Louis DINTRANS, Patrick DUBOSQ, Maryse JOUANOLOU, Annie LAGRANGE, Alain LASSARRETTE, Jérôme LENDRES, Michel NAPROUS, Dominique PAPOT, Francis PLENACOSTE, Magali POINSOT DARGAIGNON.

Absent : Jean-Louis PARROT.

Secrétaire de séance : Marie-José COURREGES.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

1. Approbation du rapport de la CLECT.

Monsieur PLENACOSTE, Maire d'Andrest, propose au Conseil d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) dans le cadre du transfert / extension de compétences au 1er janvier 2018.

Ce rapport présenté par Monsieur Frédéric RE, Président de la CCAM, reprend le montant de la charge transférée par la commune d'Andrest à l'intercommunalité qui exercera désormais les compétences relatives aux affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires et à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

La somme de la charge transférée est, pour la commune d'Andrest, de : 158 540,13 €.

Cette somme ayant été évaluée sur les exercices 2014, 2015 et 2016, un point sera fait en 2019 pour ajuster ce montant si besoin est, en fonction des données issues de l'année 2018.

Il est à noter que la commune reste propriétaire de l'école qui est toutefois mise à disposition de la CCAM qui en assumera les frais de fonctionnement (traitements des agents et frais courants).

Les investissements et la maintenance du bâtiment reste sous la responsabilité de la commune. Les réparations plus complexes relèveront de la CCAM.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT.

2. Impact de la réforme des APL sur les opérations de l'OPH65.

Monsieur PLENACOSTE évoque l'impact de la réforme de l'aide personnalisée au logement (APL) sur les projets développés par

l'Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées et sur la réalisation de l'aire de sédentarisation des gens du voyage sur la commune d'Andrest.

La loi prévoit un mécanisme consistant à réduire le montant des APL d'en moyenne 45 euros par foyer allocataire, mais cette réduction sera compensée par une baisse de loyer équivalente assumée par les bailleurs sociaux (OPH).

Le dispositif qui soulagera financièrement certains foyers bénéficiaires est entré en vigueur le 1er mars 2018, mais ne s'appliquera sur les quittances qu'à compter de juin 2018.

Concrètement, l'OPH 65 sera doublement touché par cette réduction des APL en percevant des loyers moindres suite à l'invitation du gouvernement à baisser le prix des locations et en s'appauvrissant du fait de la nécessaire compensation par sa trésorerie du manque à gagner.

Le projet de l'OPH 65 visant à construire 18 logements destinés à des personnes âgées non dépendantes sur Andrest est donc en danger.

Il en va de même pour le projet en phase de finalisation d'aire de sédentarisation de 4 ménages issus de la communauté des gens du voyage, qui bien que prescrit par l'Etat, voit sa pérennité compromise du fait que les APL liées à l'accession à la propriété sont également supprimées pour les logements neufs par la loi de finances 2018.

Les actions contradictoires des gouvernements successifs inquiètent de ce fait la commune.

Le Conseil mandate Monsieur le Maire afin d'alerter par courrier les décideurs publics (parlementaires, services de l'Etat, Union Européenne, Région et Département) afin de réévaluer les conséquences liées à la réforme des APL.

3. Questions diverses.

-Le Conseil Municipal décide de reporter à une prochaine réunion les questions figurant à l'ordre du jour liées au Projet Régional de Santé et à l'adhésion de la commune à l'association SAGV65 afin d'obtenir plus d'informations sur ces deux dossiers.

-Monsieur le Maire aborde la question des nuisances causées par certains animaux domestiques sur le territoire d'Andrest (aboiements intempestifs, errance, déjections sur la voie publique).

De nombreux administrés ont interpellé le Maire, ses Adjointes et les conseillers à ce propos.

Monsieur PLENACOSTE propose d'inviter l'ensemble des propriétaires de chiens de la commune à une réunion qui sera organisée avant la fin de l'été afin qu'un éducateur canin les sensibilise aux bonnes pratiques assurant une cohabitation harmonieuse entre humains et animaux.

La séance est levée à 23h40.